

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1030

Artikel: Taxes d'orientation : sur la bonne voie
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vingt ans plus tard...

(jd) Le programme «Energie 2000» présenté par Adolf Ogi la semaine dernière est réjouissant à plus d'un titre. Il clôt une période de presque deux décennies de débats, de conceptions globales et de scénarios qui n'ont guère contribué jusqu'à présent à un usage plus rationnel de l'énergie. Deux décennies durant lesquelles se sont affrontés sévèrement les tenants d'une croissance économique stimulée par l'abondance énergétique et les partisans des économies d'énergie qu'impose la prise en compte des contraintes écologiques. Deux décennies qui ont vu progresser la consommation énergétique.

Il a fallu l'adoption massive d'un article constitutionnel et la victoire de l'initiative populaire sur le moratoire nucléaire en septembre de l'an passé pour que se dégage un consensus autour des objectifs de stabilisation puis de réduction de la consommation d'énergies fossiles, de stabilisation de la demande d'électricité et de promotion des énergies renouvelables.

L'originalité de la démarche préconisée aujourd'hui par le Conseil fédéral réside aussi bien dans la méthode que dans les moyens mis en œuvre. Le projet résulte d'une vaste concertation entre les partis politiques, les cantons, les milieux de

l'économie et de la protection de l'environnement. Le programme proposé comporte une multiplicité de moyens: des prescriptions certes, qui vont trouver place dans la future loi sur l'énergie, mais aussi des investissements et des subventions pour faciliter l'assainissement énergétique du parc immobilier, des campagnes de formation professionnelle et d'information, une taxe sur les émissions de CO₂. A noter que dans cette opération d'envergure, la Confédération n'est ni le seul ni le principal acteur: toutes les forces — cantons, communes, organisations et particuliers — sont appelées à la mobilisation contre le gaspillage. Une mobilisation nécessaire parce que le succès de l'entreprise exige la participation la plus large,

mais également indispensable parce que le Parlement fédéral a refusé à répétitions de donner à la Confédération des compétences exhaustives: les sociétés d'électricité par exemple ne se voient pas imposer une structure tarifaire; Berne se contente de faire des recommandations.

La Suisse n'est pas pour autant sortie de l'auberge énergétique. Il faudra rester très attentif aux modalités de concrétisation de ce programme et contrer toutes les tentatives, notamment parlementaires mais aussi cantonales, de diluer le breuvage. Par ailleurs la confiance des autorités repose en priorité sur les sources traditionnelles d'énergie (hydraulique +5%, nucléaire +10%) au détriment des énergies nouvelles (+0,5%). Dans ce dernier secteur, nous persistons à penser qu'on peut faire mieux.

L'appel à la responsabilité et à la participation volontaire est normale dans une société démocratique. Mais même dans cette forme de gouvernement, les individus ne sont pas des anges et adaptent leurs comportements d'abord en fonction de leurs intérêts immédiats. Dès lors si cet appel rencontre trop peu d'écho, si les acteurs invités ne jouent pas le jeu — les objectifs fixés sont là pour permettre un jugement — il faudra bien se résoudre à boire une potion plus épicée, à savoir la généralisation des taxes d'orientation (*lire ci-dessous*). ■

Liquider le superflu

Signalons l'initiative de Contratom qui, si elle n'est pas directement liée au programme «Energie 2000», s'inscrit parfaitement dans son esprit. Contratom propose à la signature une «Charte du 23 septembre» en dix points: «Liquidons nos kilowatts superflus» pour un engagement personnel en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie électrique. Cette action directe est conçue notamment comme *«l'illustration du fait que l'utilisation rationnelle de l'énergie n'est pas une n^{ième} contrainte imposée d'en haut par un Etat bureaucratique, régulateur et tâtilon mais bien un exercice qui ne peut réussir que s'il fait appel à l'intelligence, l'initiative, l'ingéniosité, la solidarité de citoyens responsables et qui y prennent plaisir»*.

Contratom, case postale 107, 1227 Carouge.

TAXES D'ORIENTATION

Sur la bonne voie

(jd) Les économistes ne jurent que par elles. L'institut libéral de Zurich leur a consacré plusieurs séminaires. Les milieux économiques les invoquent pour refuser de nouvelles prescriptions de l'Etat. Et maintenant les socialistes présentent une étude sur le sujet afin d'«écologiser» l'économie et la société. Elles, ce sont les taxes d'orientation, une manière de donner un signe financier au consommateur pour que prévale la logique du porte-monnaie.

Le projet en bref. Une taxe sur les énergies fossiles augmentée progressivement de 1995, année de son introduction, à 2005 dans le but avoué de diminuer de 20% les émissions de CO₂. Une taxe sur l'électricité pour que le moratoire nucléaire ne conduise pas à des importa-

tions accrues de courant. Une taxe sur les engrais chimiques, les composés organiques volatils et la teneur en soufre du mazout. Au niveau cantonal, une taxe sur les eaux usées, les déchets du secteur de la construction et le sable et le gravier pour inciter au recyclage.

Dix ans après leur introduction ces différentes taxes devraient rapporter une dizaine de milliards. De cette somme, 5% seraient distraits pour des programmes limités d'encouragement et pour les tâches internationales. Le solde n'est pas destiné à Otto Stich mais retournera dans la poche de chacun d'entre nous à raison de 750 francs par personne et par an et de 1900 francs par place de travail pour les entreprises. Si chacun reçoit en retour une somme identique, chacun par

La correspondance de Martin du Gard

Correspondance générale de Roger Martin du Gard, tome VI (1933-1936). Pendant longtemps, je n'ai juré que par quatre saints: Gide, Hugo, Michelet et Voltaire. Mais Martin du Gard était mon dieu, le dieu non seulement de la littérature, mais de la vie, par Jacques Thibault interposé. Les années 1940 à 1958, ces dix-huit ans qui suivent la parution de *l'Épilogue* (des *Thibault*), ont été pour moi — mis à part les quelques petits événements qui se sont déroulés pendant cette période — l'attente, l'espoir diminuant peu à peu, de ce *Journal* ou de ces *Souvenirs du colonel Maumort*, qui devait être, je n'en doutais pas un instant, le maître livre du XX^e siècle...

En même temps, je prenais connaissance, non sans inquiétude, de tous ces livres que Martin du Gard n'avait pas

contre est taxé en fonction de sa consommation. Les gagnants ? Ceux qui limiteront leur fringale de produits néfastes à l'environnement ou les remplaceront par des matières dont la production et l'élimination respectent l'environnement. C'est ce qu'on attend des taxes d'incitation ou d'orientation. Les moins favorisés paieront certes des taxes proportionnellement plus élevés, mais ils se rattraperont avec le bonus, plus important proportionnellement à leur revenu. Le projet doit être également supportable pour l'économie. Taxe allégée pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie et soumises à la concurrence internationale, remboursement de la taxe lors de l'exportation des produits.

Certes ce genre de taxe n'est pas la panacée et les auteurs du projet ne cachent pas la difficulté centrale: fixer le niveau de la taxe en fonction de la nocivité relative du produit et en tenant compte de l'élasticité de la demande, c'est-à-dire du degré de «réactivité» du consommateur à la variation du prix. Un consensus d'une telle ampleur devrait permettre une rapide réalisation du projet. A moins que l'accord sur le principe des taxes d'orientation se révèle fragile au moment de la concrétisation. ■

achevés ou n'avait pas publiés, ou dont il avait ordonné la mise au pilon, poussé par une étrange manie destructrice: *Marrise*, dont paraîtra un épisode sous le titre de *L'une de nous*, aussitôt détruit et dont les spécialistes disaient que subsistaient deux exemplaires — je devais en découvrir un troisième en Italie, par un «misérable miracle», que j'ai donné à la BCU de Lausanne» *Une Vie de saint*, non achevé, et surtout cet épisode des *Thibault*, annoncé à paraître à la NRF, *L'Appareillage*, lui aussi condamné... Mon désespoir.

Or voici que ce désespoir continue: pendant des années, j'ai nourri l'espoir de retrouver l'abondante correspondance que Martin du Gard échangea avec l'ancien secrétaire des *Cahiers Vaudois*, Henri Rohrer, mort assassiné en Afrique du Nord quelque part dans les années cinquante. Cet espoir doit être enterré: les irréprochables éditeurs de la *Correspondance générale*, Pierre Bardel et Maurice Rieuneau, ont remué ciel et terre sans parvenir à rien.

Restent des centaines, des milliers de lettres, dont un grand nombre capitales. Dans ce sixième tome, on voit apparaître à diverses reprises, toujours mentionné avec amitié, un chansonnier du nom de Jean Villard, plus connu sous le nom de Gilles... On voit également apparaître Ramuz, bizarrement ou peut-être significativement méconnu par ce maître du réalisme que fut Martin du Gard: «...je suis un peu agacé de la poétisation des campagnes, à la Ramuz, à la Giono, qui font de faux documents et nous trompent...» (Lettre du 29 avril 1933, à Jules Froment). «Je les connais bien, nos paysans. Ils sont bien tels (tels qu'il les décrit dans *Vieille France*, vision cruelle). On les juge trop souvent d'après les généreuses poétisations d'un Ramuz ou d'un Giono...» (Lettre à Marcel Arland, du 5 mai 1933). «Pour moi, Ramuz triche, Giono triche, souvent; Chamson aussi. C'est tricher, selon moi que de profiter de l'habileté que vous avez à traduire, en leur vraie langue, les vraies pensées des "gens du peuple" (le mot m'agace, mais quel autre ?...), pour nous glisser, dans ce

même langage, des pensées qui ne sont pas des pensées de "gens du peuple"; des pensées de Chamson, traduites, camouflées en langage ouvrier.» (Lettre du 24 janvier 1935, à André Chamson). On croirait lire Gilliard ou Cherpillod, autres contempteurs de Ramuz.

Guerre du Golfe. Je me disais: comment se fait-il que les Américains soient venus si vite à bout de l'Irak, surarmé, alors qu'ils ne vinrent pas à bout du Vietnam, sous-armé ? Et ne serait-ce pas, entre autres, dans la mesure où l'Irak était surarmé et voulait les affronter sur leur propre terrain ? Ce qui reviendrait à dire que notre pays aurait grand tort de rêver à des avions encore plus performants, à un armement encore plus sophistiqué. Sur ce terrain, nous n'avons aucune chance. Qu'on y pense... ■

EN BREF

Un livre fait actuellement beaucoup parler de lui et de son auteur en Suisse alémanique. Il s'agit de l'autobiographie que Rosmarie Bura a intitulée *Grosse et bête* par allusion à tout ce qu'elle a entendu. C'est la vie d'une femme de 60 ans à qui rien n'a été épargné. Cette parution, chez un petit éditeur, a un succès inattendu et l'auteure a découvert qu'elle n'est pas bête.

Vote étonnant au Grand Conseil fribourgeois, les députés chargent le Conseil d'Etat de créer un Conseil régional pour l'agglomération du grand Fribourg (11 communes, 60 000 habitants). L'auteur de la motion, le socialiste John Clerc, était surpris d'un tel succès, prétendent certains observateurs.

Situation étonnante dans le canton de Berne où le hockey sur glace est un sport très populaire. Trois clubs de première ligue ne peuvent pas monter en ligue nationale B parce qu'ils ne disposent pas de patinoire couverte et n'ont pas les moyens d'en construire une. Ils renoncent donc, s'ils sont qualifiés, à participer à la poule pour la promotion. C'est un club zurichois, qui a les moyens financiers et une halle, qui profitera probablement de la situation.